

Journal officiel de l'Union européenne

L 402 I



Édition
de langue française

Législation

64^e année

15 novembre 2021

Sommaire

II Actes non législatifs

RÈGLEMENTS

- ★ **Règlement d'exécution (UE) 2021/1983 du Conseil du 15 novembre 2021 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie** 1

DÉCISIONS

- ★ **Décision d'exécution (PESC) 2021/1984 du Conseil du 15 novembre 2021 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie** 5

FR

Les actes dont les titres sont imprimés en caractères maigres sont des actes de gestion courante pris dans le cadre de la politique agricole et ayant généralement une durée de validité limitée.

Les actes dont les titres sont imprimés en caractères gras et précédés d'un astérisque sont tous les autres actes.

II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2021/1983 DU CONSEIL

du 15 novembre 2021

mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 36/2012 du Conseil du 18 janvier 2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie et abrogeant le règlement (UE) n° 442/2011 ⁽¹⁾, et notamment son article 32, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 janvier 2012, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 36/2012.
- (2) Compte tenu de la gravité de la situation en Syrie, et au vu des changements intervenus récemment au sein du gouvernement syrien, quatre personnes devraient être ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012. Il convient de mettre à jour les informations relatives à cinq personnes déjà inscrites sur la liste figurant à l'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012.
- (3) Il convient dès lors de modifier le règlement (UE) n° 36/2012 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

⁽¹⁾ JO L 16 du 19.1.2012, p. 1.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 15 novembre 2021.

Par le Conseil
Le président
J. BORRELL FONTELLES

L'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012 est modifiée comme suit:

1) Les mentions suivantes sont ajoutées à la liste figurant à la section A («Personnes»):

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«312.	Amr SALEM (عمرو سالم)	Date de naissance: janvier 1958; Lieu de naissance: Damas, Syrie; Sexe: masculin	Ministre du commerce intérieur et de la protection des consommateurs. Nommé en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	15.11.2021
313.	Boutros AL-HALLAQ (بطرس الحلاق)	Lieu de naissance: Damas-Campagne, Syrie; Sexe: masculin	Ministre de l'information. Nommé en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	15.11.2021
314.	Mohammad SEIFEDDINE (alias SEIF EDDIN, SEIF EL DIN) (محمد سيف الدين)	Sexe: masculin	Ministre du travail et des affaires sociales. Nommé en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	15.11.2021
315.	Diala BARAKAT (ديالا بركات)	Date de naissance: 1980; Sexe: féminin	Ministre d'État. Nommée en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, elle partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile	15.11.2021»

2) À la section A («Personnes»), les mentions ci-après sont remplacées comme suit:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«167.	Dr. Jassem Mohammad ZAKARIA (alias Mohamed, Muhammad, Mohammed, Jasem)	Date de naissance: 1968; Sexe: masculin	Ancien ministre du travail et des affaires sociales. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	16.10.2012

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
229.	Abdullah ABDULLAH (عبدالله عبدالله)	Date de naissance: 1956; Sexe: masculin	Ministre d'État. Nommé en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	14.11.2016
259.	Imad Abdullah SARA (عماد عبدالله صارة)	Date de naissance: 1968; Lieu de naissance: Damas, Syrie; Sexe: masculin	Ancien ministre de l'information. Nommé en janvier 2018. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	26.2.2018
296.	Talal AL-BARAZI (<i>alias</i> Barazi) (طلال البرازي)	Date de naissance: 1963; Lieu de naissance: Hama, Syrie; Sexe: masculin	Ancien ministre du commerce intérieur et de la protection des consommateurs. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	16.10.2020
309.	Malloul (<i>alias</i> Maloul) HUSSEIN (<i>alias</i> AL-HUSSEIN) (ملول حسين)	Date de naissance: 1950; Lieu de naissance: Gouvernorat d'Al-Hassaka, Syrie; Sexe: masculin	Ancien ministre d'État. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	6.11.2020»

DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION (PESC) 2021/1984 DU CONSEIL

du 15 novembre 2021

mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2013/255/PESC du Conseil du 31 mai 2013 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie ⁽¹⁾, et notamment son article 30, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 mai 2013, le Conseil a adopté la décision 2013/255/PESC.
- (2) Compte tenu de la gravité de la situation en Syrie, et au vu des changements intervenus récemment au sein du gouvernement syrien, quatre personnes devraient être ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, entités ou organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I de la décision 2013/255/PESC. Il convient de mettre à jour les informations relatives à cinq personnes déjà inscrites sur la liste figurant à l'annexe I de la décision 2013/255/PESC.
- (3) Il convient dès lors de modifier la décision 2013/255/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe I de la décision 2013/255/PESC est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 15 novembre 2021.

Par le Conseil
Le président
J. BORRELL FONTELLES

⁽¹⁾ JOL 147 du 1.6.2013, p. 14.

L'annexe I de la décision 2013/255/PESC est modifiée comme suit:

1) Les mentions suivantes sont ajoutées à la liste figurant à la section A («Personnes»):

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«312.	Amr SALEM (عمرو سالم)	Date de naissance: janvier 1958; Lieu de naissance: Damas, Syrie; Sexe: masculin	Ministre du commerce intérieur et de la protection des consommateurs. Nommé en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	15.11.2021
313.	Boutros AL-HALLAQ (بطرس الحلاق)	Lieu de naissance: Damas-Campagne, Syrie; Sexe: masculin	Ministre de l'information. Nommé en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	15.11.2021
314.	Mohammad SEIFEDDINE (alias SEIF EDDIN, SEIF EL DIN) (محمد سيف الدين)	Sexe: masculin	Ministre du travail et des affaires sociales. Nommé en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	15.11.2021
315.	Diala BARAKAT (ديالا بركات)	Date de naissance: 1980; Sexe: féminin	Ministre d'État. Nommée en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, elle partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	15.11.2021»

2) À la section A («Personnes»), les mentions ci-après sont remplacées comme suit:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«167.	Dr. Jassem Mohammad ZAKARIA (alias Mohamed, Muhammad, Mohammed, Jasem)	Date de naissance: 1968; Sexe: masculin	Ancien ministre du travail et des affaires sociales. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	16.10.2012
229.	Abdullah ABDULLAH (عبدالله عبدالله)	Date de naissance: 1956; Sexe: masculin	Ministre d'État. Nommé en août 2021. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	14.11.2016

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
259.	Imad Abdullah SARA (عماد عبدالله صارة)	Date de naissance: 1968; Lieu de naissance: Damas, Syrie; Sexe: masculin	Ancien ministre de l'information. Nommé en janvier 2018. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	26.2.2018
296.	Talal AL-BARAZI (<i>alias</i> Barazi) (طلال البرازي)	Date de naissance: 1963; Lieu de naissance: Hama, Syrie; Sexe: masculin	Ancien ministre du commerce intérieur et de la protection des consommateurs. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	16.10.2020
309.	Malloul (<i>alias</i> Maloul) HUSSEIN (ملول حسين)	Date de naissance: 1950; Lieu de naissance: Gouvernorat d'Al-Hassaka, Syrie; Sexe: masculin	Ancien ministre d'État. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime syrien contre la population civile.	6.11.2020»

ISSN 1977-0693 (édition électronique)
ISSN 1725-2563 (édition papier)



Office des publications
de l'Union européenne
L-2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR